

---

**Présidence : Italie****1181<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 12 avril 2018Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 12 h 50  
Reprise : 15 h 10  
Clôture : 18 h 402. Président : Ambassadeur A. Azzoni

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait, au nom du Conseil, une déclaration concernant le décès inopiné, le 9 avril 2018, de M. N. Terzić, membre de la délégation suisse, et présenté ses condoléances à sa famille et à la délégation suisse auprès de l'OSCE. La Suisse a rendu hommage à M. Terzić et a remercié le Président et le Conseil de leurs témoignages de sympathie et de solidarité.

Le Président, toujours au nom du Conseil permanent, a exprimé ses condoléances à la France à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Carcassonne et à Trèbes le 23 mars 2018. Il a par ailleurs exprimé ses condoléances à l'Allemagne à la suite de l'attaque commise au moyen d'une camionnette à Münster le 7 avril 2018 et à l'Algérie (partenaire pour la coopération) à la suite de l'accident d'avion qui s'est produit le 11 avril 2018. Enfin, il a réitéré ses condoléances à la Fédération de Russie à la suite de l'incendie qui s'est produit à Kemerovo le 25 mars 2018.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU VICE-MINISTRE GÉORGIEN  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
S. E. M. DAVID DONDUA**

Président, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères (PC.DEL/431/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de

libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/395/18), Fédération de Russie (PC.DEL/381/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/380/18), Turquie (PC.DEL/427/18 OSCE+), Suisse (PC.DEL/416/18 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/384/18 OSCE+), Canada (également au nom de la Norvège), Ukraine (PC.DEL/389/18), Arménie (PC.DEL/435/18)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN**

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (PC.FR/7/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/394/18), Kazakhstan, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/382/18), Turquie (PC.DEL/409/18 OSCE+), Suisse (PC.DEL/415/18 OSCE+), Turkménistan, Fédération de Russie (PC.DEL/383/18), Canada, Norvège (PC.DEL/424/18), Kirghizistan, France, Ouzbékistan

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/390/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/398/18), Suisse (PC.DEL/417/18/Rev.1 OSCE+), Turquie (PC.DEL/428/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/385/18), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/387/18/Corr.1), Ukraine
- c) *Profanation de monuments en Pologne* : Fédération de Russie (PC.DEL/404/18) (PC.DEL/407/18), Pologne (PC.DEL/429/18)
- d) *Violations des droits linguistiques des minorités nationales en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/408/18) (PC.DEL/410/18), Lettonie (PC.DEL/414/18 OSCE+)
- e) *Violations des droits des défenseurs des droits de l'homme en Fédération de Russie* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave

de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/397/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/386/18), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/411/18)

- f) *Disparitions forcées au Turkménistan* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/400/18), Canada (également au nom de la Suisse), Turkménistan
- g) *Droits de l'homme et état de droit en Turquie* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et le Canada, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/402/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/388/18), Turquie (PC.DEL/430/18 OSCE+)
- h) *Journée internationale des Roms, observée le 8 avril 2018* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/396/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/391/18), Saint-Siège (PC.DEL/403/18/Corr.1 OSCE+), Turquie (PC.DEL/406/18 OSCE+)
- i) *Brutalité policière dans la ville de Mitrovica (Kosovo) et détention illégale de M. M. Đurić, Directeur du Bureau pour le Kosovo-Métochie, Gouvernement de la République de Serbie* : Serbie (PC.DEL/432/18 OSCE+) (PC.DEL/433/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/399/18/Rev.1), Albanie (PC.DEL/423/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/412/18)
- j) *Préoccupations relatives à la liberté d'expression et à la détention de M. K. Mirsaidov au Tadjikistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/392/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de

Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que le Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/401/18/Rev.1), Tadjikistan

Point 4 de l'ordre du jour :    **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a)    *Visite effectuée par le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien, M. F. Frattini, en Moldavie du 26 au 28 mars 2018* : Président
- b)    *Conférence du réseau New-Med sur le thème « Tendances et opportunités dans le domaine de l'énergie : perspectives méditerranéennes », prévue à Nicosie le 13 avril 2018* : Président
- c)    *Conférence de 2018 à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme, prévue à Rome les 10 et 11 mai 2018 (CIO.GAL/16/18 OSCE+)* : Président

Point 5 de l'ordre du jour :    **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a)    *Visite effectuée par le Secrétaire général à Moscou du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/18 OSCE+), France, Ukraine, Canada, Fédération de Russie, Président
- b)    *Entretien entre le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ayant eu lieu le 23 mars 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/18 OSCE+)
- c)    *Participation de la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre à la réunion du réseau des points de contact nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité, tenue à Berlin les 9 et 10 avril 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/18 OSCE+)
- d)    *Atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies au niveau local tenu à Erevan les 22 et 23 mars 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/18 OSCE+)
- e)    *Visites et réunions prévues du Secrétaire général* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/18 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour :    **QUESTIONS DIVERSES**

- a)    *Adieux au Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'OSCE, M. B. Güldere* : Turquie, Président
- b)    *Élections législatives tenues au Turkménistan le 25 mars 2018* : Turkménistan, Fédération de Russie (PC.DEL/393/18)

- c) *Élections à mi-mandat aux États-Unis d'Amérique se terminant le 6 novembre 2018 : États-Unis d'Amérique*
- d) *Élections générales prévues en Suède le 9 septembre 2018 : Suède*
- e) *Attaque au moyen d'un produit neurotoxique à Salisbury (Royaume-Uni) : Royaume-Uni (annexe 1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/418/18), Canada, Pologne (PC.DEL/422/18), Fédération de Russie (PC.DEL/421/18/Rev.1), Allemagne, Finlande, Lettonie, France, Suède, Estonie (annexe 2), Danemark (PC.DEL/426/18), Lituanie, Roumanie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 avril 2018 à 10 heures, Neuer Saal

**1181<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1181 du CP, point 6 e) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Monsieur le Président,

Il y a un mois, le 15 mars, j'ai saisi le Conseil permanent de la question de l'attaque perpétrée à Salisbury, dans le Wiltshire, au moyen d'un agent neurotoxique non déclaré mis au point par la Russie.

Par courtoisie envers les États participants, je souhaite informer le Conseil des derniers développements concernant cette tentative d'assassinat à la suite de laquelle M. Sergueï Skripal, sa fille Yulia et un policier britannique ont dû être hospitalisés dans un état critique.

Heureusement, l'inspecteur Bailey est sorti de l'hôpital et la santé des Skripal s'améliore.

Une enquête minutieuse et approfondie se poursuit au Royaume-Uni afin d'identifier les individus impliqués dans cette attaque et d'établir les responsabilités pénales éventuelles en vertu de la loi britannique de 1996 sur les armes chimiques.

Conformément à la Convention sur les armes chimiques, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a détaché au Royaume-Uni une équipe chargée de prélever des échantillons environnementaux et d'observer le prélèvement d'échantillons biomédicaux. Ces échantillons ont été envoyés à des laboratoires indépendants désignés par l'OIAC pour analyse afin de confirmer l'identité de la substance chimique en cause.

L'OIAC a finalisé son rapport, l'a distribué aux États parties à la Convention sur les armes chimiques et en a publié un résumé analytique. Il en ressort que :

- « Les résultats de l'analyse d'échantillons biomédicaux ... démontrent que les trois personnes hospitalisées ont été exposées à la substance chimique toxique ;
- Les résultats de l'analyse d'échantillons environnementaux ... confirment la présence de cette substance chimique toxique ;

- Les résultats de l'analyse ... confirment les conclusions du Royaume-Uni concernant l'identité de cette substance ; et
- La substance en question présentait un haut degré de pureté. »

Le nom et la structure la substance chimique toxique qui a été identifiée figurent dans le rapport classifié complet aux États parties.

Monsieur le Président,

Je souhaite rappeler au Conseil les raisons pour lesquelles le Gouvernement britannique a conclu que la responsabilité de l'État russe dans cette attaque était hautement probable. Ces raisons sont notamment les suivantes :

- Le fait que l'agent neurotoxique identifié a été mis au point par la Russie ;
- Le fait que l'on sait que la Fédération de Russie a produit cet agent non déclaré au cours des 10 dernières années, a toujours la capacité de le produire et a étudié des moyens d'administrer des agents neurotoxiques, selon toute vraisemblance à des fins d'assassinat ;
- Les antécédents de la Russie en matière d'assassinats commandités par l'État ;
- Le fait qu'il a été déclaré, notamment par le Président russe, que certaines personnes étaient considérées comme des cibles légitimes.

Par souci de clarté et pour la gouverne de nos collègues russes, je tiens à préciser que nous utilisons l'expression « hautement probable » parce qu'au Royaume-Uni, c'est à un tribunal qu'il appartient de rendre une décision définitive imputant la responsabilité d'une infraction pénale.

L'utilisation d'un agent neurotoxique illégal dans une ville britannique est un acte irresponsable qui a été commis sans se soucier de ses conséquences imprévues sur la santé publique. Le Royaume-Uni a demandé à plusieurs reprises à la Fédération de Russie d'expliquer de manière crédible comment un agent neurotoxique avait pu être utilisé dans les rues de Salisbury et de porter le programme « Novichok » à la connaissance de l'OIAC.

Ce qui s'est passé à Salisbury contrevient à toutes les règles internationales, notamment à la Convention sur les armes chimiques et aux principes fondamentaux de l'OSCE. Il s'agit d'une attaque préméditée contre l'ordre international fondé sur des règles et, par conséquent, d'un défi pour nous tous.

Monsieur le Président,

L'OSCE connaît mieux qu'aucune autre organisation la propension de la Russie à essayer de saper la stabilité et la démocratie dans notre région en violation des engagements internationaux et des principes en matière de coopération et de sécurité commune. Cela se traduit par un mépris de la souveraineté et de l'intégrité territoriales, des tentatives d'atteinte à l'intégrité des institutions et à la cohésion sociale des démocraties, des cyberattaques et des

activités de désinformation à l'échelle industrielle visant cyniquement à induire en erreur, à détourner l'attention et à semer la confusion.

Je tiens à remercier les nombreux collègues et partenaires dont les gouvernements nous ont apporté leur soutien ces dernières semaines. En réagissant avec force à l'affaire de Salisbury – notamment en procédant à la plus grande expulsion d'agents de renseignement russes de l'histoire - les États ont fait savoir qu'ils étaient prêts à défendre leurs principes communs et leur sécurité commune, que les tentatives visant à saper la stabilité et la sécurité de notre région avaient un coût et que leur patience était à bout.

Monsieur le Président,

Le 15 mars, notre distingué collègue russe a demandé « À qui cela profite-t-il » ?

La réponse est claire : cela ne profite à personne. Pas aux habitants de Salisbury, qui ont été exposés à des risques sérieux et subi de graves perturbations. Pas au Gouvernement britannique, qui a dû faire face à l'utilisation sans précédent d'un agent neurotoxique illégal sur son territoire. Pas au peuple russe. À vrai dire, pas même à l'État russe, qui ne s'attendait pas à la vigueur et à la détermination de la réaction internationale.

Je ne crois pas qu'aucun État cherche la confrontation avec la Russie ou s'en réjouisse et veuille mettre fin aux relations et à la coopération qui se sont instaurées dans cette enceinte et ailleurs au cours des 30 dernières années. Notre défi à l'OSCE est de persuader nos collègues russes de briser le cycle actuel de perturbation et de déstabilisation et de rétablir la confiance par un retour au respect des engagements communs.

Monsieur le Président, je demande que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1181

12 April 2018

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1181<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1181 du CP, point 6 e) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESTONIE**

Monsieur le Président,

L'Estonie remercie la délégation du Royaume-Uni de nous avoir informés des derniers développements concernant l'attaque commise à Salisbury au moyen d'un agent neurotoxique non-déclaré mis au point par la Russie.

Monsieur le Président,

L'Estonie condamne l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. L'attaque chimique irresponsable qui a été commise il y a un aujourd'hui un mois à Salisbury est inacceptable et les auteurs de ce crime doivent en répondre. Je tiens à réaffirmer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Royaume-Uni.

Comme nos collègues britanniques nous en ont informés il y a quelques minutes, le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a été transmis au Royaume-Uni hier, confirmant ses conclusions relatives à l'identité du produit chimique toxique utilisé à Salisbury et ayant blessé grièvement trois personnes. Nous avons toute confiance en l'enquête du Royaume-Uni et en l'expérience du Secrétariat technique de l'OIAC.

Le 22 mars, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne sont convenus qu'il était hautement probable que la Fédération de Russie était responsable de cet acte et qu'il n'existait pas d'autre explication plausible. Il est impératif que la Fédération de Russie commence à coopérer avec le Secrétariat de l'OIAC. Nous soutenons les appels du Royaume-Uni et de la communauté internationale invitant la Fédération de Russie à divulguer de manière pleine et entière son programme « Novichok », ainsi que tout autre programme pertinent, à l'OIAC.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.